

Qu'est-ce que le conditionnel passé ? Quand l'utiliser ?

Le **conditionnel passé** est un temps composé. Il est utilisé pour marquer :

- un fait dont la réalisation est soumise à condition (la phrase commence fréquemment par " Si ... "),
- une supposition,
- un regret ou un reproche.

Exemples :

- Si je t'avais raconté cette histoire, tu serais rentré à la maison. (fait soumis à condition)
- Elle aurait voulu venir avec lui. (supposition)
- Tu aurais dû partir plus tôt. (regret ou reproche)

Comment conjuguer au conditionnel passé ?

Au conditionnel passé, les verbes se conjuguent toujours de la même manière :

- on prend l'auxiliaire (" être " ou " avoir "), conjugué au conditionnel présent,
- on ajoute le participe passé du verbe. **Attention aux accords du participe passé !**

Exemples :

	Chanter	Rougir	Partir
Je/j'	aurais chanté	aurais rougi	serais parti(e)
tu	aurais chanté	aurais rougi	serais parti(e)
il/elle/on	aurait chanté	aurait rougi	serait parti(e)
nous	aurions chanté	aurions rougi	serions parti(e)s
vous	auriez chanté	auriez rougi	seriez parti(e)s
ils/elles	auraient chanté	auraient rougi	seraient parti(e)s